

Boulin: le temps passe, les témoins disparaissent

par CLAIRE HACHE



Suicide ou assassinat ? 38 ans après la mort du ministre Robert Boulin, sa fille continue à se battre pour que la justice enquête. afp.com MARCEL BINH

Trente-huit ans après la mort mystérieuse de Robert Boulin, la fille du ministre veut saisir via son avocate la chambre d'instruction de la cour d'appel de Versailles.

C'est un dossier vieux de trente-huit ans. Pourtant, pour la famille du ministre Robert Boulin, retrouvé mort en 1979, il y a aujourd'hui « *urgence* ». « *Au fur et à mesure des années, les témoins meurent ou ne sont plus en état de témoigner. Ils vont tous finir par disparaître. Le temps presse* », dénonce **Marie Dosé**, avocate de la fille du ministre.

Face à un dossier qui piétine, la pénaliste a décidé de saisir la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles. Depuis l'ouverture d'une nouvelle information judiciaire, il y a trois ans, cette avocate multiplie en effet les demandes d'actes : demandes d'auditions de témoins, de confrontation, de nouvelle expertise médico-légale, de déclassification de documents des ministères de l'Intérieur et de la Défense, de reconstitution... La plupart sont restées lettre morte. L'avocate ne se heurte à aucune ordonnance de refus du juge d'instruction mais à l'inertie.

Maître Dosé a récupéré l'original de ce dossier tentaculaire il y a trois mois seulement. Les documents remplissent une armoire entière de son cabinet. Trois magistrats instructeurs se sont succédé en moins de trois ans sans que de réelles investigations soient lancées. Le conseil estime qu'une quinzaine de témoins n'ont jamais été auditionnés et que, sur les 18 derniers mois, cinq sont morts, ou ne sont plus en capacité de témoigner. Le ministre de l'Intérieur de l'époque, **Christian Bonnet**, n'a jamais été interrogé, pas plus par exemple que **Claude Guéant** qui était à Beauvau la nuit de la mort du ministre.

« L'Etat se doit de faire la vérité »

« Dans cette affaire, on ne peut pas laisser le temps passer. La justice n'est pas à la hauteur car elle est trop lente. Est-ce que parce qu'on n'a pas les moyens, on va chercher le confort, celui de la thèse officielle du suicide ? », interroge-t-elle. L'avocate confie que des gendarmes aujourd'hui à la retraite lui écrivent, expliquant qu'ils ont des « choses à dire ».



Étang de la forêt de Rambouillet où le corps sans vie de Robert Boulin a été retrouvé en 1979. AFP/Archives

Le 30 octobre 1979, le corps sans vie du ministre du Travail de **Raymond Barre** est retrouvé dans cinquante centimètres d'eau d'un étang de la forêt de Rambouillet. La justice conclut à un suicide à la suite de l'absorption de barbituriques. Une thèse à laquelle la famille n'a jamais cru.

« Tout le monde sait que c'est un assassinat. Je voudrais que la justice passe, que mon père retrouve son honneur bafoué. Il a été vingt ans député et maire de Libourne, quinze ans ministre. L'Etat se doit de faire la vérité sur sa mort », martèle sa fille. Les années passent mais **Fabienne Boulin-Burgeat** a toujours cette même impression tenace de « gêner ». Elle a toujours soutenu la thèse d'un assassinat politique.

« Aujourd'hui, je suis très inquiète »

Ce mercredi, dans le bureau parisien de son avocate, assise devant un dossier aussi rouge que ses lunettes, Fabienne Boulin égrène les incohérences et zones d'ombre qui hantent depuis toujours le dossier. Comment se fait-il que le Premier ministre Raymond Barre ait été prévenu à 3h du matin alors que le corps n'est découvert que le lendemain matin ? Comment expliquer les fractures dont a été victime Robert Boulin s'il s'est suicidé, tout comme l'absence d'eau dans les poumons ? Pourquoi aucune autopsie du crâne n'a-t-elle été réalisée alors que son visage était tuméfié ? Pourquoi n'a-t-on pas encore effectué de reconstitution ? Où sont passés ces nombreux scellés disparus comme ceux des poumons ? Que contenaient les mystérieuses lettres qu'il a

fait remettre en main propre la veille de sa mort ? Autant de questions qui ne font que renforcer son intime conviction et nourrir son inlassable combat pour la vérité.



Fabienne Boulin-Burgeat (droite) et son avocate Marie Dosé (gauche) dénoncent une justice trop lente. Claire Hache

« En 2015, quand l'enquête a été relancée, j'étais confiante. J'avais de l'espoir. Aujourd'hui, je suis très inquiète », souffle cette sexagénaire. La conférence de presse convoquée ce mercredi est-elle un coup de pression ? Marie Dosé s'en défend fermement. « Depuis trois ans, nous nous sommes

tues. Mais c'est un dossier qui mérite d'être connu et qu'on lui donne des moyens. Il ne concerne pas que Fabienne Boulin et son père, mais toute la Ve République. » ■